

SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal du 19 Mars 2018 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2018, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Délégations données au Maire → Le Conseil Municipal a remis à jour les 22 délégations données au Maire jusqu'à la fin de son mandat.

FINANCES

Bilan des acquisitions et cessions → Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées aux cours de l'année 2017.

Les comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Compte administratif 2017 → Les membres de l'assemblée ont voté le compte administratif 2017, pour le budget principal et les budgets annexes Enfance-famille, aménagement de terrains et ZAC des Fontaines.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2017.

Fiscalité 2018 → Le Conseil Municipal s'est prononcé sans augmentation, sur l'application des taux des 3 taxes locales pour l'année 2018 (taxe habitation : 11,91 %, taxe foncière bâtie : 23,01 % et taxe foncière non bâtie : 76,70 %).

Subventions 2018 → L'assemblée a décidé de verser au C.C.A.S., à la R.P.A. et au service Enfance-famille des subventions d'équilibre pour un montant respectif de 273 500 €, 367 700 € et 455 000 €.

Subventions 2018 – Associations locales et organismes extérieurs → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les subventions qui seront attribuées aux associations locales et organismes extérieurs, au titre de l'exercice 2018.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2018 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 12 722 770.00 € pour le budget principal. Les budgets annexes ont également été adoptés par l'assemblée : 1 328 845 € pour le budget Enfance Famille, 7 069 936.22 € pour le budget ZAC des Fontaines et 757 297.86 € pour budget Aménagement de terrains.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 2 737,68 € (Budget Principal).

Réfection du cœur de l'église – Demandes Subventions → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, dans le cadre de l'Appel à Projets 2018 "Saône-et-Loire 2020", et du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, au titre du dispositif "Patrimoine de territoire", pour la réalisation des travaux de rénovation de l'abside et des absidioles Nord et Sud de l'Eglise.

TRAVAUX COMMUNAUX

Programme "Économie d'Énergie dans les TEPCV" → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement relatif au programme "Économie d'Énergie dans les TEPCV" (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte) et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte du Chalonnais la convention de regroupement et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

BIENS COMMUNAUX

Acquisition de terrain → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle V n°63 de 4 030 m², située au lieu-dit "Les Prés des routes", pour un montant de 1,00 € avec dispense de paiement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018/2019 → Le Conseil Municipal a acté la proposition de la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la ville, qui sera applicable à la rentrée scolaire 2018/2019, soit 4 jours par semaine, tout en conservant une pause méridienne de deux heures, selon les horaires suivants : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement des agents contractuels de remplacement → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles

Mise en place du régime indemnitaire – R.I.F.S.E.E.P → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, avec l'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA).

Taux de promotion – Avancement de grade → Le Conseil Municipal a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade.

Modification du tableau des effectifs → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2018 pour les raisons suivantes :

1. Le contrat d'un agent du Centre Technique Municipal recruté en qualité de contractuel arrive à échéance. Recrutement de cet agent en qualité d'Adjoint Technique Stagiaire à temps complet.
2. Suite à la mise en retraite d'un agent à temps non complet (32 heures/semaine), de la Direction Enfance, Jeunesse et Famille et afin de pallier cette absence, il convient de :
 - Modifier le temps de travail d'un agent qui exerce actuellement ses fonctions à raison de 30 heures hebdomadaires, en augmentant son temps de travail afin qu'il effectue un temps de travail à temps complet.
 - Créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 28 heures/semaine.
3. Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la mairie, recrutement d'un Adjoint Administratif contractuel, à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires.
4. Suite à la réorganisation du Centre Technique Municipal, recrutement d'un Agent de Maîtrise qui exercera les missions de responsable du pôle bâtiment, à temps complet.
5. Dans le cadre du projet de réorganisation du service de la Police Municipale, recrutement d'un Brigadier-Chef Principal, à temps complet qui exercera les missions de responsable de service.
6. Afin d'assurer temporairement l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein de la Direction Enfance, Jeunesse et Famille, création d'un poste d'Adjoint d'Animation Contractuel à temps non complet, soit 20 heures hebdomadaires.
7. Pour pallier le remplacement d'un agent de la Direction Enfance, Jeunesse et Famille, placé en disponibilité, création d'un poste d'Adjoint d'Animation Contractuel à temps complet.
8. Un agent avait été recruté au sein de la Direction Enfance, Jeunesse et Famille, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion. Suite à la disparition de ce dispositif, recrutement de cet agent en qualité d'Adjoint d'Animation Contractuel à temps complet.
9. Dans le cadre de la réorganisation du service des Éducation et Sport, recrutement d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, à temps complet, pour intervenir en milieu scolaire et extra-scolaire.
10. Certains agents peuvent bénéficier d'une promotion de grade dès lors qu'ils remplissent certaines conditions d'ancienneté, d'âge, de réussite à des examens professionnels et concours. Plusieurs propositions d'avancements de grade et d'avancements au titre de la promotion interne pour des agents remplissant les conditions ci-dessus ont été soumises à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Saône et Loire. Celle-ci se réunira prochainement pour émettre un avis, avec pour date d'effet le 1^{er} mai 2018. A ce titre, il convient de modifier le tableau des effectifs.
11. Pour pallier le remplacement d'un agent du Centre Technique Municipal, placé en disponibilité, création d'un poste d'Adjoint Technique Contractuel à temps complet.
12. Suite au départ par voie de mutation d'un agent exerçant ses fonctions au sein du service Communication, recrutement d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet. Ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale ou par un Contractuel.